

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 61

présenté par

M. Aubert, M. Jacob, M. Accoyer, M. Abad, M. Fromion, M. Fasquelle, M. Guy Geoffroy,  
M. Gorges, M. Guillet, M. Herth, M. Hetzel, M. Huet, M. Kossowski, M. Leboeuf, M. Mariton,  
M. Martin-Lalande, Mme Pons, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Sordi, M. Straumann, M. Tardy  
et M. Tetart

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 20.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de supprimer l'objectif de réduction de la consommation finale d'énergie.

En effet, l'objectif de cette loi ne doit pas être de diminuer la consommation énergétique française mais bien de trouver de nouvelles formes et sources d'énergies qui permettraient de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Alors que tous les experts s'accordent à dire que la consommation d'énergie en France n'ira qu'en s'accroissant, vouloir réduire celle-ci serait un non-sens politique, économique et sociétal, compte-tenu notamment des nouveaux usages et outils de la vie courante qui nécessitent de grands besoins en énergie et ce très souvent de manière induite.